



Ensemble
Réalisons votre
Avenir

20 mai 2020

Après 6500 sessions de formations réalisées gratuitement et plus d'un million de messages envoyés aux clients lors des deux mois de confinement, ERA Immobilier assure la reprise sécurisée de ses agences grâce à son protocole sanitaire

Le réseau ERA a su maintenir le contact tant avec ses collaborateurs qu'avec sa clientèle. Afin d'assurer la reprise sécurisée de l'activité des agences du réseau, ERA immobilier a publié un protocole de déconfinement, mettant ainsi l'accent sur l'importance du numérique dans le secteur.

Face au Covid-19, les professionnels de l'immobilier ont dû changer leurs habitudes, adopter un nouveau fonctionnement afin de s'adapter à ce contexte inédit. Dans le cadre de la réouverture des agences immobilières lundi 11 mai dernier, le réseau ERA a publié un protocole dressant une liste de mesures d'hygiène à respecter pour veiller à la sécurité de ses collaborateurs et de ses clients. Ce protocole recense d'une part, les règles à adopter en agence, mais également, la nécessité d'utiliser les outils virtuels dont dispose le réseau.

La crise du Covid-19 a permis au secteur immobilier de prendre conscience de la place grandissante de la technologie, ainsi que de la nécessité de s'équiper d'outils numériques afin de s'adapter à l'évolution des pratiques et de gagner en efficacité.

Pas de chômage partiel pour les consultants formateurs ERA pendant la période de confinement

Tout au long du confinement, le réseau, afin de tenir informé et de continuer à former gratuitement ses agents immobiliers et leurs collaborateurs, a organisé deux webinaires par jour, mis en place 6 500 sessions de formations par l'équipe d'animation, et a maintenu activement le contact avec ses clients.

Malgré le Covid-19, le confinement et l'impossibilité d'ouvrir des agences, ERA Immobilier a réussi à réaliser des transactions pendant cette crise inédite.

Le réseau ERA est fier d'avoir pu maintenir au maximum ses activités, et d'avoir entretenu, en dépit de cette période particulière, une relation de confiance avec ses clients. La crise sanitaire que nous avons traversé a ainsi permis au réseau d'évoluer, d'adapter ses pratiques, et a témoigné de la capacité de ERA Immobilier à se transformer afin de répondre au plus près à la demande de ses clients.

Cette période de confinement terminée, il s'agit, pour le réseau, d'organiser une reprise rapide et sécurisée de son activité.

La mise en œuvre de mesures de déconfinement afin de garantir la sécurité des collaborateurs et des clients du réseau

Toute une série de mesures a été mise en œuvre au sein des différentes agences et sont affichées dans chacune d'entre elles afin d'informer les clients et les collaborateurs des règles sanitaires à respecter. Ces informations seront systématiquement mises à jour en fonction de l'évolution du contexte et des dispositions gouvernementales.



Contact Presse

Galivel & Associés - Carol Galivel / Charlène Dinot - 06 09 05 48 63 / 01 41 05 02 02

21-23, rue Klock – 92110 Clichy - Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com - <http://www.galivel.com>

Ainsi, un nettoyage de tous les matériels utilisés tels que les poignées de portes, les claviers d'ordinateurs, ou encore les stylos doit être effectué au sein de chaque agence. Les postes de travail doivent également être nettoyés régulièrement, et protégés, notamment via la mise en place d'écrans de protection en plexiglas, ou encore la suppression de la climatisation et de la ventilation, facteurs de propagation du virus.

Concernant l'accueil des clients, de nombreuses précautions sont également prises telles que le port obligatoire d'un masque de protection, la limitation du nombre d'entrées dans chaque agence, la mise à disposition de masques jetables, de sur-chaussures, de gants, ou encore de distributeurs de gel hydroalcoolique dans les espaces d'accueil. En outre, les contacts physiques comme les serrages de mains sont également interdits.

Enfin, les collaborateurs doivent également suivre des mesures de sécurité au sein de leurs agences. L'hygiène étant une priorité pour lutter contre la propagation du Covid-19, ces derniers doivent respecter les gestes barrières indiqués par le gouvernement. Chaque collaborateur doit disposer de son propre matériel, et respecter les précautions de nettoyage, notamment en cas de partage de matériels. Les déplacements en agence sont également réduits au maximum, et les croisements trop proches entre les personnes circulants dans l'agence sont à éviter. En cas de symptôme suspect d'un collaborateur, l'agence sera évacuée et fera l'objet d'un nettoyage complet.



« A l'heure du déconfinement, assurer la sécurité de nos collaborateurs et de nos clients est notre priorité. Adapter nos pratiques, mettre en place des mesures sanitaires strictes et veiller à leur respect est fondamental pour permettre à nos équipes d'assurer la reprise d'activité dans les meilleures conditions. Tous nos consultants formateurs ont continué à travailler à 100% pour accompagner les agences ERA pendant cette période » indique Eric Allouche, Directeur exécutif du réseau ERA France.

Privilégier les outils numériques dans le cadre de la reprise d'activité

Concernant les opérations telles que les visites ou encore la signature des actes, le réseau préconise, lorsqu'il est possible, d'utiliser les outils numériques dont dispose ERA Immobilier.

Les visites virtuelles (photos, vidéos) préalables sont préconisées afin d'éviter les risques inutiles pour toutes les parties. Les visites physiques font, quant à elles, l'objet d'un protocole d'intervention strict. Les collaborateurs doivent donc suivre les mesures suivantes :

- Sélectionner en amont et à distance les candidats à l'aide de la fiche découverte faisant état la situation de chaque candidat.
- Obtenir la communication préalable de tous justificatifs (reconnaissance de visite...) sous forme dématérialisée
- Communiquer au préalable au visiteur une information concernant les gestes barrières
- Prévoir pour chaque visite un kit comprenant un masque jetable, une petite fiole de gel hydroalcoolique, des gants et des surchaussures jetables pour le client visiteur en cas de besoin, jeter les équipements de protection individuels uniques (sac fermé)
- L'autorisation de visite du bien devra être obtenue par écrit et au préalable de la part du mandant

En outre, l'organisation des visites est différenciée, si le bien à visiter est vide ou non.

Si le bien est vide (non loué et non occupé au sens de la loi de 1989), il est nécessaire d'espacer les visites afin d'éviter le croisement de candidat et se ménager le temps nécessaire afin de préparer la visite suivante, ainsi que de respecter les gestes barrières, voir, si ceci est possible, de permettre au visitant d'entrer seul, le représentant de l'agence restant sur le pas de la porte.



Contact Presse

Galivel & Associés - Carol Galivel / Charlène Dinot - 06 09 05 48 63 / 01 41 05 02 02

21-23, rue Klock – 92110 Clichy - Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com - <http://www.galivel.com>

Compte tenu des marges d'incertitude existant concernant la propagation du virus et des risques de contamination réels ou perçus par les occupants, la prudence conduit à limiter fortement les visites de biens occupés. Le cas échéant il faudra adopter, préalablement à ces visites, les mesures suivantes :

1. Obtenir l'accord de toutes les parties concernées par la visite (occupant et visitant)
2. Limiter au maximum le nombre de visiteurs qui devront respecter les distances de sécurité
3. S'assurer que toutes les personnes présentes soient munies de masques et se soient décontaminées (gel ou savon)
4. Éviter toute manipulation ou contact avec les surfaces. En particulier concernant les portes et fenêtres qui seront manipulées par le seul occupant
5. Prévoir un nettoyage au gel à la fin de la visite

D'autre part, le réseau ERA préconise également dans son protocole de déconfinement, l'absence de tout démarchage physique qui s'avère très risqué sur le plan sanitaire. Les démarches de prospections sont donc réalisées à distance.

Enfin, concernant la signature des documents, le réseau ERA Immobilier recommande de recourir aux signatures électroniques. Cependant, en cas de nécessité, les documents signés ou transmis physiquement le seront suivant le respect des gestes barrière et pourront être protégés dans une pochette plastique.

Selon Eric Allouche, « *Le réseau dispose d'outils permettant de mener à bien les transactions de manière virtuelle, limitant ainsi le contact physique, et le risque de propagation du virus. Si l'humain est, et restera au cœur du métier d'agent immobilier, l'importance de la technologie, n'est aujourd'hui plus à démontrer* ».

À propos de ERA Immobilier

Créé en 1971 aux Etats-Unis, ERA Immobilier est l'un des plus importants réseaux de franchise d'agences immobilières dans le monde. Présent dans 39 pays, il emploie plus de 32 000 collaborateurs dans plus de 2 300 agences. En Europe, le réseau est présent dans 17 pays avec 1 100 agences, dont 380 en France. ERA Immobilier est certifié par le Bureau Veritas pour ses services et ses engagements envers ses franchisés. Le réseau est membre de la FFF (Fédération Française de la Franchise), et adhère à la FNAIM (Fédération Nationale de l'Immobilier). François Gagnon est Président de ERA Europe et ERA France.

Retrouver en ligne

- [Toutes les informations sur ERA Immobilier](#)



Contact Presse

Galivel & Associés - Carol Galivel / Charlène Dinot - 06 09 05 48 63 / 01 41 05 02 02

21-23, rue Klock – 92110 Clichy - Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com - <http://www.galivel.com>